



LA GAZETTE DE CADICHON

N° 56 - Octobre à Décembre 2024

Charbonnières d'Hier à Aujourd'hui - Groupe de Recherches Historiques

ÉDITORIAL

« Ce qui tue le patrimoine ce n'est pas le feu, ce n'est pas la tempête, c'est l'indifférence »

Jacques Moulin, architecte en chef des monuments historiques.

Stéphane Bern a fait sienne cette idée forte exprimée en déclarant : *Les outrages du temps et l'indifférence des hommes sont les deux ennemis du patrimoine.* Charbonnières-les-Bains d'Hier à Aujourd'hui, par ses travaux, veille depuis 2001 à préserver la mémoire de l'histoire de notre ancienne station thermale en la publiant et en la diffusant par sa Gazette. Si notre association ne peut agir sur les transformations ou les destructions du bâti ou de l'environnement dans la commune, elle peut émettre des vœux. Tel fut le cas pour les arcades de l'ancien pavillon thermal, en 2003, lorsqu'elle a manifesté son souhait de les sauver de la destruction pour une future reconstitution. Il en est de même pour la Villa les Lilas, dont la façade a été fort opportunément reconstruite à l'identique.

Un autre vestige de notre histoire, l'ex Maison de la Presse est en sursis... Pour combien de temps ?

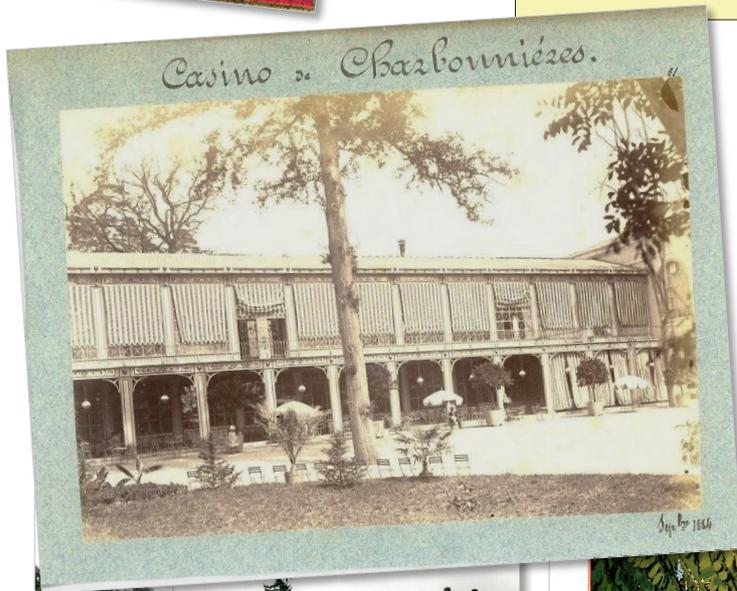
Quant au Casino autrefois appelé *de Charbonnières*, nul ne l'ignore, il n'est pas implanté sur notre commune. Ce n'est donc pas de l'indifférence de notre part que de ne pas avoir émis de vœux, en son temps, pour sa protection par un classement en EBP (Élément Bâti Patrimonial) ni aux projets de transformation de la façade historique. C'est l'élémentaire respect des règles de bon voisinage avec la ville où il est construit qui nous a retenu. Au vu des récentes transformations majeures, les visiteurs et les prochaines générations n'auront plus que les cartes postales anciennes et nos publications pour imaginer à quoi ressemblait la belle façade du Casino désormais baptisé Pasino Grand.

ANNIVERSAIRE

La Gazette que vous avez sous les yeux marque les 10 ans de sa création sous cette forme. Ce qui représente 484 pages en 43 numéros, dont 3 hors-série, de récits historiques, de reportages photographiques pour vous révéler l'Histoire de notre village et l'actualité de votre association. Merci à celles et ceux qui ont contribué à son succès.

Cet édifice reste toutefois, pour toujours, notre fierté car il est intimement lié à l'histoire de notre station thermale sans laquelle il n'aurait pas existé et Charbonnières n'aurait pas eu une singulière destinée dans la Métropole...

Michel Calard, président.



Casino Le Lyon Vert



GUIDE DE LA BANLIEUE DE LYON

PAR LE SYNDICAT DE PUBLICITÉ ARTISTIQUE - 1897



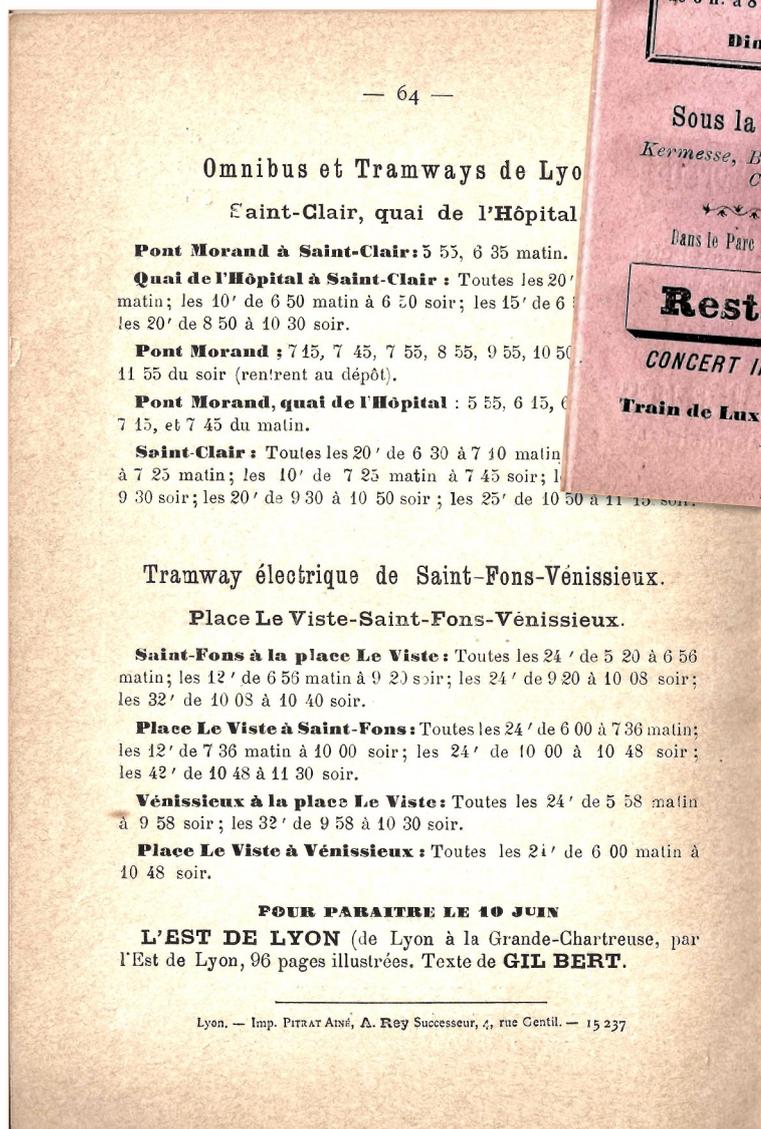
Suite et fin de la Gazette N° 55

Comme annoncé dans notre précédente Gazette, nous arrivons à la fin de la publication du guide de la banlieue de Lyon. La dernière page offre assez peu d'intérêt puisqu'elle ne présente que quelques indications sur les transports de Lyon avec les horaires des tramways et omnibus. Ces précisions pouvaient toutefois être précieuses pour le voyageur que ce soit pour le plaisir ou les affaires.

Mais, bien plus intéressante est la dernière page imprimée spécialement sur un papier rose pour attirer l'œil du lecteur. Cette page, tout à fait spéciale, n'est pas reliée avec les cahiers du livre mais a été ajoutée par collage. Sa couleur particulière permet de la retrouver immédiatement quand on feuillette le guide.

Y sont décrites les activités offertes à Charbonnières qui, rappelons-le, porte le suffixe « les Bains » seulement depuis un an.

Tout d'abord, sont évoquées les installations ther-



— 64 —

Omnibus et Tramways de Lyon

Saint-Clair, quai de l'Hôpital

Pont Morand à Saint-Clair : 5 55, 6 35 matin.

Quai de l'Hôpital à Saint-Clair : Toutes les 20' matin; les 10' de 6 50 matin à 6 50 soir; les 15' de 6 50 à 7 15; les 20' de 8 50 à 10 30 soir.

Pont Morand : 7 45, 7 45, 7 55, 8 55, 9 55, 10 50, 11 55 du soir (rentrant au dépôt).

Pont Morand, quai de l'Hôpital : 5 55, 6 15, 6 45, 7 15, et 7 45 du matin.

Saint-Clair : Toutes les 20' de 6 30 à 7 40 matin à 7 25 matin; les 10' de 7 25 matin à 7 45 soir; les 15' de 7 45 à 8 10; les 20' de 9 30 à 10 50 soir; les 25' de 10 50 à 11 15 soir.

Tramway électrique de Saint-Fons-Vénissieux.

Place Le Viste-Saint-Fons-Vénissieux.

Saint-Fons à la place Le Viste : Toutes les 24' de 5 20 à 6 56 matin; les 12' de 6 56 matin à 9 20 soir; les 24' de 9 20 à 10 08 soir; les 32' de 10 08 à 10 40 soir.

Place Le Viste à Saint-Fons : Toutes les 24' de 6 00 à 7 36 matin; les 12' de 7 36 matin à 10 00 soir; les 24' de 10 00 à 10 48 soir; les 42' de 10 48 à 11 30 soir.

Vénissieux à la place Le Viste : Toutes les 24' de 5 58 matin à 9 58 soir; les 32' de 9 58 à 10 30 soir.

Place Le Viste à Vénissieux : Toutes les 24' de 6 00 matin à 10 48 soir.

FOUR PARAITRE LE 10 JUIN

L'EST DE LYON (de Lyon à la Grande-Chartreuse, par l'Est de Lyon, 96 pages illustrées. Texte de **GIL BERT**.)

Lyon. — Imp. PIRAT Aîné, A. Rey Successeur, 4, rue Gentil. — 15 237

CHARBONNIÈRES

Charbonnières-les-Bains

13

— SPA FRANÇAIS —

Hydrothérapie, Salles de Massage, de Sudation, d'Électricité statique
GRANDES PISCINES DE NATATION CHAUDES ET FROIDES

CABINET D'ÉLECTRICITÉ MÉDICALE

Dirigé par M. le Dr GIRARD, médecin-inspecteur des Eaux, cabinet matin et soir

Source découverte en 1774, par l'abbé DE MARSSONAT (reconnue par l'État).

THÉÂTRE DU CASINO

Jean GLÉNAT, Directeur artistique

OPÉRETTES, COMÉDIES, VAUDEVILLES, SOIRÉES CLASSIQUES, CONCERTS, etc.
Les Représentations commenceront le 1^{er} Juillet

BALS, COTILLONS, BALS D'ENFANTS

TOUS LES SOIRS
de 6 h. à 8 h. 1/2

CONCERT dans le Parc

Dimanches et Fêtes, CONCERT à 3 heures.

ORCHESTRE DE 30 MUSICIENS

Sous la direction de M. JOUBERTI, chef d'orchestre

Kermesse, Batailles de Fleurs, Départ de Ballons, Courses à Anes, Courses Vélocipédiques, Feux d'artifice, etc.

TIR AUX PIGEONS

Dans le Parc merveilleux, sont réunies les Attractions et Distractions les plus diverses.

Restaurant et Café-Glacier

CONCERT INSTRUMENTAL sous la direction de M. LADOT

Train de Luxe, service du Casino: Départ de Saint-Paul 7 h. 50 soir; Retour de Charbonnières minuit 40.

males et médicales proposées sous la direction du Dr Girard, médecin-inspecteur des Eaux, maire de la commune, et la découverte de la source en 1774 (1778 en réalité) par le curé Rougeat de Marssonat.

Sont ensuite décrites les nombreuses animations offertes aux visiteurs à partir du 1^{er} juillet pour la saison qui commence le 1^{er} avril, un programme alléchant pour les Lyonnais qui pouvaient en profiter à vingt minutes de chez eux, d'où le succès de la station à cette époque.

Ce guide, qu'on qualifierait de « publi-reportage » de nos jours, enjolive certainement les descriptions qu'il fait de Charbonnières à l'époque, mais a le mérite de faire connaître ce qui existait à travers le regard d'une personne de la fin du XIX^e siècle.

Bientôt un autre document d'époque...

Pourquoi les Thermes de Charbonnières-les-Bains ont-ils fermé ?

Pour répondre aux questions fréquemment posées par les nouveaux Charbonnois et les visiteurs, nous avons exhumé un article paru en 1994 dans le Bulletin Municipal de la commune, donc une source autorisée. Jean-Claude Bourcet était alors maire (1989-2001).

Charbonnières-les-Bains a été classée Station Thermale en 1927



L'Établissement Thermal a été construit à la fin du siècle dernier¹. La Société des Eaux Minérales, propriétaire et exploitant du Casino, l'était également de l'Établissement Thermal. Jusqu'en 1991, Il était géré par le centre de réadaptation fonctionnelle et plus de 90 % des traitements réalisés dans cet établissement n'avaient rien à voir avec le thermalisme. Dans les années 1984-1985, la Société des Eaux Minérales, propriété du groupe Worms, rencontre des difficultés financières importantes dues à l'effondrement de l'activité thermique et à la baisse constante du produit des jeux du Casino. Elle décide de vendre l'Hôtel des Thermes. En 1987, la Société des Eaux Minérales de Charbonnières est reprise par M. Raineau qui lui donne alors le nom de SATHÉL (Société d'Activités Thermales Hôtelière et de Loisirs).



Le Centre de rééducation fonctionnelle

Destruction du bâtiment en 1997



Rachat par le Groupe Partouche

En 1991, le groupe Partouche reprend la SATHÉL. Parallèlement, le centre de réadaptation fonctionnelle est transféré par son gérant dans de nouveaux locaux à Marcy l'Étoile². En septembre 1992, le groupe Partouche décide la fermeture de l'Établissement Thermal, compte tenu du trop faible débit d'eau de la Source Marsonnat et de la vétusté de cet établissement. Un projet de rénovation complète des Thermes est étudié par la SATHÉL en collaboration avec la municipalité. Cette rénovation fait l'objet d'une demande par la mairie d'une subvention auprès de la Région dans le cadre d'un contrat État/Région. Le principe d'une subvention de 6 MF³ est accepté sous réserve, d'une part d'un investissement de 20 MF à réaliser par la SATHÉL et d'autre part d'un accroissement important des ressources d'eau minérale. En effet, le débit de la source Marsonnat est actuellement de l'ordre de 1,5m³/heure alors que 18m³/heure seraient nécessaires. En 1992, des recherches d'eau minérale sont décidées par la municipalité et réalisées par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) pour un montant de 160 000 F. Une campagne de forage est entreprise courant 1993 et début 1994. Le coût total de cette campagne est d'environ 500 000 F, elle est financée par moitié par la commune et moitié par la SATHÉL. Trois sites ont été retenus par le BRGM : le parc Thermal, la place Marsonnat, le parc de Lacroix Laval. Seul le forage du Parc Thermal présente un intérêt avec un délit de l'ordre de 6m³/heure, ce qui reste insuffisant pour rentabiliser un investissement de 20 MF⁴.



1 - On parle ici du XIX^e siècle. Le premier bâtiment est construit par la famille Lacroix de Laval en 1875. Le second et dernier est inauguré en 1953 par Georges Bassinet, Bernard Paday étant maire.

2 - Acquéreur, la Générale de Santé, devenue Ramsay Santé, ne pouvant agrandir les locaux, transfèrent les installations de rééducation à Marcy-l'Étoile, actuels Les Iris. L'Établissement Thermal et sa source se trouvaient donc isolés.

3 - 1 MF de 1992 équivaut actuellement à environ 250 000 €.

4 - Un débit de 25 m³/heure était alors considéré comme un minimum rentable.



Des projets sont à l'étude...

Devant ce faible résultat, la SATHEL ne peut investir les 20 MF qu'elle a prévus dans l'Établissement Thermal, d'autant plus que l'État a retiré sa participation aux travaux. Actuellement, d'autres projets sont à l'étude dans le groupe Partouche, ce dernier montrant toujours beaucoup d'intérêt pour le site de Charbonnières-les-Bains, vient récemment de racheter l'Hôtel Thermal. La municipalité avait sérieusement envisagé de devenir partenaire économique pour participer efficacement au développement de l'activité thermale. Cette participation ne pouvait se réaliser que dans le cadre juridique très contraignant d'une société d'économie mixte dans laquelle la commune aurait été dans l'obligation d'être majoritaire. Dans ce contexte, elle aurait eu à couvrir par l'impôt le déficit de fonctionnement. L'expérience a prouvé que de nombreuses petites stations touristiques, qui se sont substituées aux investisseurs privés, en subissent des conséquences dramatiques pour le contribuable⁴.

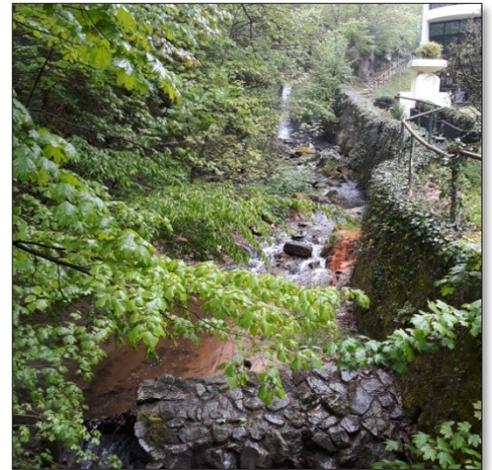


▲
La source et les boues, à la sortie du griffon
▶

Non, la source d'eau ferrugineuse dite Marsonnat n'est pas tarie. Elle continue de couler et à produire des boues, sous l'actuel Pavillon de la Rotonde. Elle est canalisée pour se jeter dans le ruisseau de Charbonnières.



▲
puis écoulement sous le Pavillon de la Rotonde avant de se jeter dans le ruisseau de Charbonnières



Un temps, des entreprises furent intéressées pour en extraire et produire des produits cosmétiques. Pour protéger les noms de *Charbonnières-les-Bains* et *Marsonnat*, afin d'en tirer d'éventuels dividendes, notre commune les fit inscrire à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) comme marques.

Michel Calard



▲
Un laboratoire effectue des prélèvements de la source en vue d'un projet d'usage dermatologique



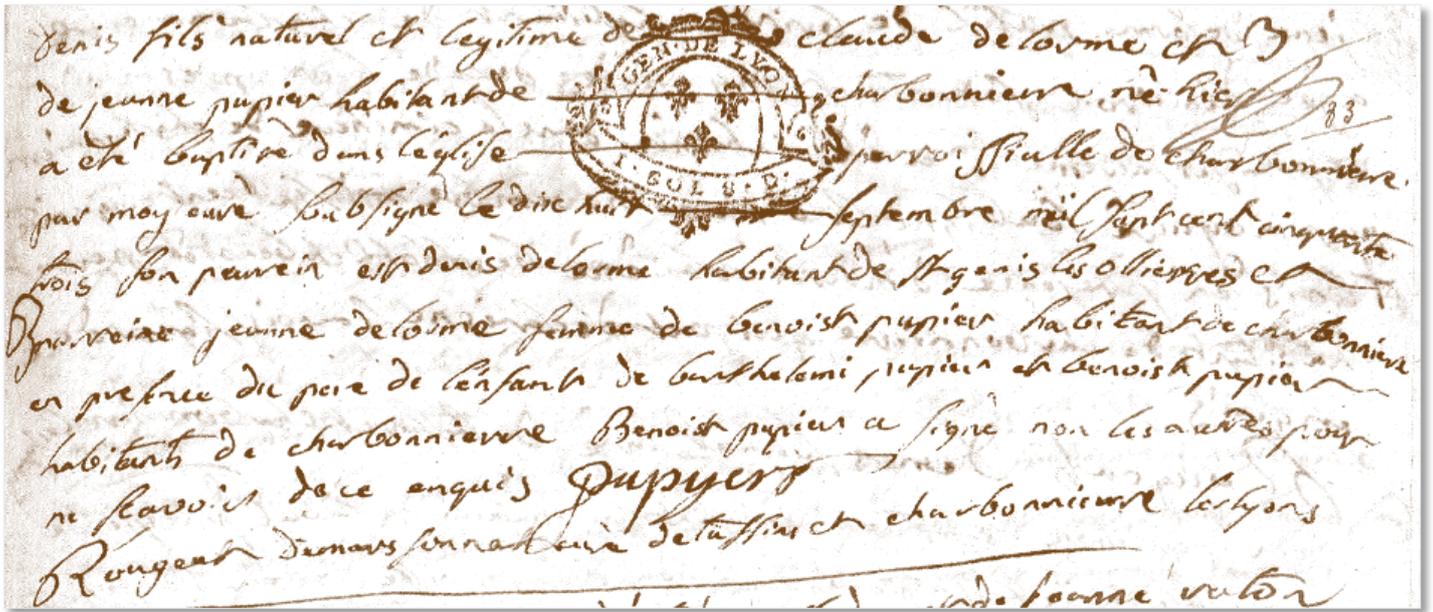
◀ Le dernier bâtiment de dégustation de l'eau ferrugineuse de la source Marsonnat détruit en 2003 pour laisser place au Pavillon de la Rotonde. Les arcades, symboles de la source originelle, sont maintenant disposées place Marsonnat

4- Il a été évoqué, un temps, la possible implantation d'un centre de soins pour les athlètes de haut niveau, ces derniers auraient pu également profiter d'un parcours de santé au Domaine de Lacroix-Laval. L'idée n'a pas survécu.



Denis Delorme Maires de Charbonnières

Deux anciens maires de Charbonnières ont porté ce nom. Le premier, né le 17 septembre 1753 à Charbonnières, est le fils de Claude Delorme et de Jeanne Pupier. Louis Rougeat de Marsonnat, le découvreur de la source de Laval, l'a baptisé dès le lendemain et a écrit en particulier : son parrain est Denis Delorme, habitant de St Genis les Ollières, et la marraine est Jeanne Delorme, femme de Benoist Pupier, habitant de Charbonnière.



Acte de baptême rédigé et signé par Rougeat de Marsonnat curé de Tassin et Charbonnières les Lyon

Renommées communes en 1793, les municipalités voient le jour à la suite du décret du 14 décembre 1789 adopté par l'Assemblée constituante. Le **14 février 1790**, tous les citoyens actifs de Charbonnières, c'est-à-dire les hommes payant des impôts, sont convoqués dans l'église paroissiale. L'assemblée est composée de Denis Perrin, Claude Delorme, Barthélemy Perret, Benoit Pupier, Jean Raymond, Jean Pipy, Jacques Viard, Gabriel Bouchard, Pierre Perret, Georges Massandre, Pierre Guillon, Antoine Joseph Decomberousse, Jean Baptiste Mollière, Mathieu Troullieux, Jean Potet, Barthélemy Piotet, Claude David, Damien Mirabel, Denis Delorme et le sieur Derieux, député de la municipalité. Comme Charbonnières compte 274 habitants, la nouvelle municipalité est composée de neuf membres, y compris le maire et le procureur de la commune. Après décompte des suffrages, Denis Delorme est déclaré maire.

Le premier acte prend la forme d'un serment. Le maire et les autres membres élus s'engagent à **être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, à maintenir de tout à leur pouvoir, sur la réquisition du corps administratif et municipal, la constitution du royaume et de prêter, pareillement sur les mêmes réquisitions, main-forte à l'exécution des ordonnances de justice et à celles des décrets de l'assemblée nationale acceptés par le Roi.**

Les réunions du conseil municipal sont organisées dans le presbytère. L'une des premières décisions concerne l'acquisition d'un drapeau et d'un tambour destinés à la milice locale de la Garde nationale. Faute de moyens financiers suffisants, il est décidé d'organiser une quête parmi la population. Le prix du drapeau est de 87 sols et celui du tambour, de 9 livres, soit globalement l'équivalent de 180 €.

Le **26 juin 1790**, trois conseillers municipaux de Charbonnières sont chargés de participer à Lyon à l'élection des gardes nationaux devant participer à la Fête de la Fédération organisée à Paris le 14 juillet 1790. Depuis 1880, la Fête nationale française est célébrée le 14 juillet en souvenir de cet événement et non de la prise de la Bastille opérée un an auparavant.



Durant 21 mois, le maire Denis Delorme assume, en premier lieu, l'ordre public, avec l'aide du procureur municipal Antoine Joseph Comberousse. Cette période est marquée en particulier par des actes de délinquance rapportés avec précision dans les délibérations du conseil municipal, comme par exemple le vol de sacs de blé chez le citoyen Crépu (voir Gazette N° 52, page 4). Par ailleurs de vives tensions opposent une grande partie des Charbonnois et le vicaire Tabard, mis à la disposition du curé Rougeat de Marsonnat pour assurer le *service divin* à Charbonnières. Il est déplacé en 1791 et devient curé d'Écully.

Lors de la séance du **20 novembre 1791**, une nouvelle assemblée des citoyens actifs est convoquée dans l'église de Charbonnières. Mathieu Troullieux est élu maire et Denis Delorme, officier municipal. La fonction d'officier municipal prendra ultérieurement le nom d'adjoint.

Jusqu'à son décès le 11 janvier 1830 à l'âge de *septante sept ans* (en réalité 76 ans et 3 mois), Denis Delorme assume des responsabilités de conseiller municipal. Depuis le coup d'État du 18 brumaire de l'an VIII (9 novembre 1799), les maires et adjoints sont nommés par le représentant de l'État. Les conseillers municipaux sont maintenus en place dès lors qu'ils n'attirent pas l'attention des Pouvoirs publics.

Dès le décès de Denis Delorme, le 1^{er} maire de Charbonnières, son fils prénommé également Denis est désigné pour le remplacer. Né le 7 août 1787, il est baptisé par Louis Rougeat de Marsonnat, comme son père. Son grand-oncle Denis Delorme est le parrain et sa grand-tante Marie Delorme, sa marraine.

Le **13 septembre 1824**, son épouse Denise Terrat donne naissance à un garçon auquel est donné le prénom Denis. Dans la lignée des Denis Delorme, ce fils n'exercera aucune fonction municipale et n'aura pas la chance de vivre aussi longtemps que son père et que son grand-père. Il décède le 4 avril 1865, cinq ans avant son père qui meurt le 21 avril 1870.

Le quatrième Denis Delorme voit le jour le 15 juin 1848. Sa mère est Marthe Assadas. L'acte de naissance est signé par le père et le grand-père portant le même prénom.

L'arrière-petit-fils du premier maire de Charbonnières est élu conseiller municipal en 1878, puis devient le 13^e maire de la commune le 12 mars 1882, à l'issue d'une élection. La plupart de ses prédécesseurs avaient été nommés par le préfet du Rhône.

Auparavant, le **14 novembre 1872**, son épouse Benoîte Caillot avait donné vie à un 5^e Denis Delorme. Mais cet enfant ne sera pas membre du conseil municipal de Charbonnières, contrairement à son frère Etienne, né le 24 mars 1878 et élu en 1900 pour un mandat de 4 ans.

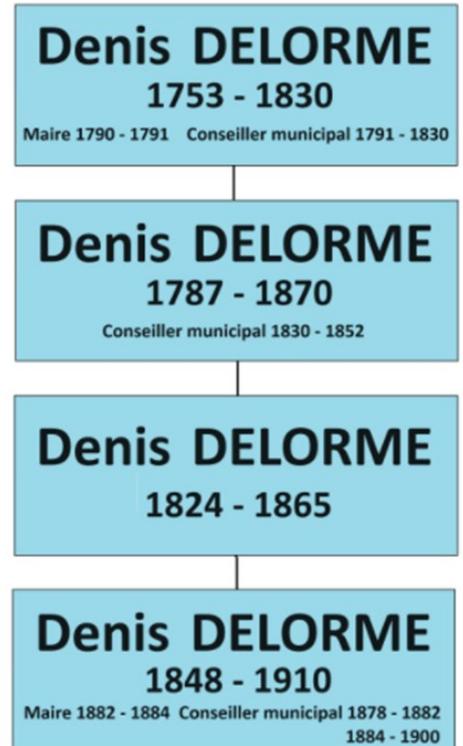
Le renouvellement du conseil municipal organisé en 1882 se déroule dans des circonstances particulières. À l'issue du 1^{er} tour organisé le 29 janvier au matin, 9 candidats obtiennent la majorité des votes des 148 électeurs¹ : Jean Pierre Anselmet, Yvan Audras, Rambert Chevrotton, Christophe Cochet, Denis Delorme, Pierre Delorme², Victor Fournier, Antoine Girard et Alexandre Ravel. Trois places étant encore à pourvoir, un second tour a lieu l'après-midi même. Les 128 votants élisent : Jean Claude Crozier, Auguste Kuppenheim et Benoît Moncel.

Mais ce scrutin fait l'objet d'une protestation contre l'élection de M. Audras, **attendu que deux personnes éligibles dans la commune portent ce nom joint aux prénoms de Jean Baptiste.**

Un nouveau scrutin se tient le 26 février 1882 pour remplacer Yvan Audras, Victor Fournier et Antoine Girard, démissionnaires. Les 103 votants élisent Jean Rougier au 1^{er} tour, ainsi que Louis Baudouin et Jacques Pipy au 2^e tour.

En définitive, le **12 mars 1882**, sont installés : Jean Pierre Anselmet, Louis Baudouin, Rambert Chevrotton, Christophe Cochet, Jean Claude Crozier, Denis Delorme, Pierre Delorme, Alexandre Ravel, Auguste Kuppenheim, Benoît Moncel, Jacques Pipy et Jean Rougier.

Ces 12 conseillers municipaux procèdent immédiatement à l'élection du maire. Sur les 10 suffrages exprimés, 9 se portent sur Denis Delorme et 1 sur Jean Pierre Anselmet. Denis Delorme est proclamé élu. Pour l'élection de l'adjoint, 9 se portent sur Alexandre Ravel, 1 sur Jean Pierre Anselmet et 1 sur Pierre Delorme. Alexandre Ravel est proclamé adjoint.



1 - D'après le recensement de population qui vient d'être effectué, la commune compte 839 habitants.

2 - Sans lien de parenté avec Denis Delorme.



Une semaine plus tard, le **19 mars 1882**, le Conseil municipal de Charbonnières se réunit pour la première fois sous l'autorité de Denis Delorme qui sollicite du préfet l'autorisation de multiplier les séances. Parmi les propositions qu'il fait voter, certaines portent sur des sujets de gestion courante comme l'acquisition pour la salle de la mairie de 14 chaises à 6 francs l'une et un fauteuil à 16 francs, l'état de délabrement de l'ancien mobilier étant reconnu par tous, et la reliure de 45 volumes de la bibliothèque populaire.

Le dossier en cuir repoussé de style Henri II porte les initiales « MC » de la Mairie de Charbonnières et le lion rappelant les armes du Lyonnais. Quelques chaises sont conservées en mairie, d'autres ont été retrouvées dans un vide-greniers par notre président d'honneur Pierre Paday qui les a acquises ➤



Son soutien à la politique de Jules Ferry, le ministre de l'Instruction publique qui vient de faire adopter les lois sur l'enseignement primaire obligatoire et gratuit, le conduit à **proposer d'étudier la question de laïcisation de l'école communale des filles**. La législation en vigueur reconnaît aux conseils municipaux le droit d'exprimer en tout temps leur avis sur l'option entre l'enseignement laïque et congrégationniste. En adoptant la laïcisation de l'école des filles, il n'augmente les charges de la commune que de l'achat d'un mobilier pour l'institutrice. Fidèle aux vœux de ses électeurs clairement exprimés par leurs derniers votes et par la pétition revêtue de 92 signatures, le conseil émet le vœu à l'unanimité que l'Instruction primaire dans l'école publique de filles de la commune soit confiée à une institutrice laïque dans le plus bref délai possible. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Six mois plus tôt, le **16 octobre 1881**, seuls 4 des 12 conseillers municipaux s'étaient alors montrés favorables à la nomination d'une institutrice laïque dans la nouvelle école de filles.

◀ *Signature de Denis Delorme, maire de 1882 à 1884*

Soutenu par l'ensemble des conseillers, y compris par ceux qui défendaient précédemment une opinion opposée, Denis Delorme fait voter **une indemnité à allouer à l'instituteur pour**

le cours d'adultes fait pendant l'hiver de 1881-1882 et une autre destinée à le défrayer pour le chauffage et l'éclairage de la classe pendant les cours du soir. Vu le nombre d'élèves qui suivent le cours, le conseil est d'avis à l'unanimité d'attribuer à l'instituteur, une somme de 150 francs comme salaire et une somme de 30 francs comme indemnité pour chauffage et éclairage, soit un total de 180 francs. Le maire propose ensuite de régler les dépenses relatives aux travaux du recensement général de la population opéré dernièrement. Le conseil municipal fixe à 100 francs le salaire des agents recenseurs.

Au cours des semaines suivantes, ce maire entreprenant reprend en charge des sujets demeurés en suspens depuis parfois plusieurs années.

La limite entre les communes de Charbonnières et de Marcy-l'Étoile, à proximité de la voie du chemin de fer de Lyon à Montbrison et du mur de la propriété de Laval, fait l'objet d'une nouvelle délibération. Une éventuelle modification de quelques mètres carrés est laissée à l'appréciation du Conseil général du Rhône. Celui-ci s'abstiendra de tout changement. Pour sa part, faute d'informations suffisantes, l'échange de terrains avec Oscar Grenier, le propriétaire du casino, et l'établissement d'un service télégraphique sont renvoyés à une séance ultérieure.

Denis Delorme réagit par contre avec fermeté à l'attitude de l'Administration des Hospices qui a fait rapporter dans un hangar de la commune une malheureuse indigente qui n'avait pas les moyens de payer une pension. Il demande à l'administration supérieure l'admission de cette affligée au dépôt de mendicité d'Albigny.

Moins d'un mois après l'élection municipale, une troisième séance du conseil municipal est tenue. Les échanges portent sur des sujets variés : nomination d'un délégué au classement des animaux recensés, admission de Marie Epinat au dépôt de mendicité d'Albigny, convention entre l'Administration des Postes et Télégraphes pour l'installation du télégraphe dans la commune, désignation d'un porteur de télégrammes, demande de subvention pour faire face aux nouvelles dépenses concernant l'Instruction primaire et achat de mobilier pour l'institutrice communale.

La séance du **8 mai 1882** est consacrée au budget, avec la reddition des recettes et dépenses de 1881 et les prévisions pour 1883. Celle du **14 mai 1882** porte dans un premier temps sur l'indemnité à verser aux agents recenseurs. Les résultats du dernier recensement de la population ont été arrêtés le **15 janvier 1882**.

Contrairement à la pratique antérieure qui consistait à attribuer forfaitairement l'indemnité de 100 francs reçue de l'État entre le secrétaire de la mairie, le garde-champêtre et le cantonnier, Denis Delorme fait voter le versement aux employés qui ont travaillé au recensement, un salaire de 2 francs par jour, soit un total de 68 francs. Le maire soumet ensuite la proposition formulée par plusieurs habitants de créer un chemin pour lequel les riverains donneraient le terrain.



A l'unanimité, le conseil décide que les intéressés devront faire dresser un plan du chemin projeté et des terrains avoisnants à leurs frais et qu'ils s'engageraient, en outre, à solder toutes les dépenses que comporterait l'exécution de ce chemin.

Pour accroître les recettes budgétaires, Denis Delorme fait adopter une disposition ayant pour but de faire bénéficier la commune des fêtes fréquentes qui y attirent de nombreux industriels forains. Vu le peu de ressources que possède la commune, tout marchand forain qui viendrait occuper un emplacement quelconque sur le territoire de la commune paierait un droit de stationnement établi selon les usages en pareil cas, sans pour cela obliger la commune à leur maintien ou renouveler cette location en cas d'opposition avec les lois ou règlements en vigueur.

Lors de la réunion du 24 juin 1882, Denis Delorme soumet au conseil la communication de l'Administration des Postes et Télégraphes aux termes de laquelle une somme de 90 francs manquerait dans le total des ressources, dont dispose la commune en vue de l'installation du service télégraphe. Vu la nécessité de terminer promptement cette affaire, vu l'utilité de la prompt installation de ce service, le maire fait voter immédiatement la dépense. Il y sera pourvu au moyen des recettes imprévues produites par le prix des places des marchands, lesquels se perçoivent tous les dimanches.



Lignes téléphoniques du premier bureau de poste, construit en 1878- (bâtiment au centre)

Vue actuelle



La séance se poursuit avec la présentation de deux notes préfectorales. La première est relative à l'établissement dans la commune d'une plaque géographique indiquant les diverses distances séparant la commune de la capitale et du chef-lieu du département et l'altitude de la commune. La seconde concerne les conditions de paiement du droit de stationnement des marchands forains sur le territoire de la commune.

Par ailleurs, le maire fait voter la somme nécessaire à l'acquisition d'une plaque géogra-

phique (Voir Gazette N° 47 page 9) et la fixation d'un droit de stationnement des marchands forains sur le territoire de la commune.

Le droit de stationnement est défini ainsi : par banc d'étalage, de quelque nature qu'ils soient, tels que marchands de faïences, bibeloterie, jouets d'enfants, marchands forains, bateliers et saltimbanques, il sera perçu par mètre carré 50 centimes les dimanches et jours fériés et 25 centimes pour chacun des autres jours de la semaine. Pour les places occupées par les loteries et jeux autorisés, le prix est fixé par mètre carré à 5 francs les dimanches et fêtes et 2,50 francs les autres de la semaine. Par chemin de fer ou manège ayant des chariots ou chars tournant, il sera perçu pour la durée de 8 jours consécutifs le prix de 5 francs.

Le 16 juillet 1882, par réalisme, Denis Delorme estime préférable de partager en deux moitiés égales, entre La-Tour-de-Salvagny et Charbonnières, la redevance de 1 500 francs provenant des entrées au casino. La position du maire est soutenue par la majorité des conseillers municipaux.





Une nouvelle élection municipale est organisée le dimanche 5 novembre 1882. L'adjoint Jean Ravel ne faisant plus partie du conseil municipal, un vote a lieu le 19 novembre pour désigner son remplaçant. Jean Rougier est élu avec 11 voix contre 1 à Rambert Chevroton.

Les conseillers municipaux sont invités ensuite à débattre sur des dépenses. Des factures concernant des travaux effectués dans la mairie-école sont à régler pour un montant de 937,85 francs. Denis Delorme propose d'effectuer le paiement sans tarder en utilisant les ressources provenant de **concessions de terrains au cimetière** et de **la location des places de marchands forains** en 1882. Le budget ne laisse que peu de marges de manœuvre.

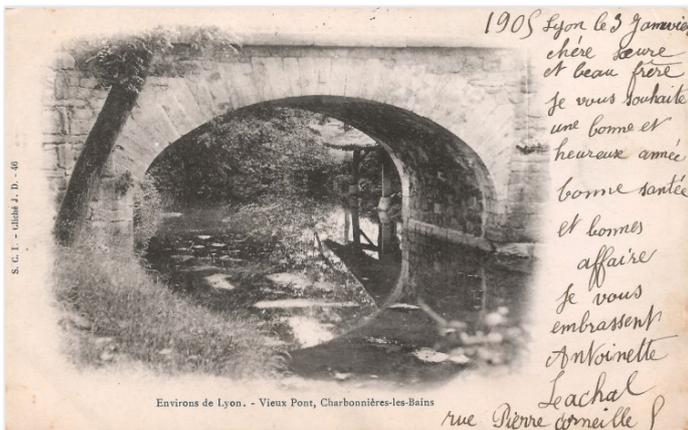
Avant de lever la séance, le Conseil entérine la création de la Caisse des Écoles. Le maire Denis Delorme est nommé président, l'adjoint Jean Rougier, vice-président, et les conseillers municipaux Jean Pierre Anselmet et Rambert Chevroton, respectivement secrétaire et trésorier. Une somme de 70,10 francs est immédiatement rassemblée. **Le conseil prie en outre**

M. le préfet de vouloir bien faire accorder à titre d'encouragement pour la nécessité de cette caisse la somme de 200 francs.

Les statuts de la Caisse des Écoles sont adoptés le **18 février 1883**. Au cours de la même séance, le maire obtient l'accord du conseil municipal de traiter de gré à gré la location du lavoir public situé à côté du pont de la Bressonnière. Un bail est signé avec Joseph Gudin. Les recettes prévues ne portent que sur un montant relativement modeste mais vu la faiblesse du budget et les projets à financer, chaque produit facilite les actions entreprises.

◀ *Le vieux pont de la Bressonnière - le lavoir*

L'alignement et le nivellement du chemin vicinal ordinaire n° 1 font partie des priorités de l'équipe de Denis Delorme.



Les agents-voyers sont sollicités pour établir des rapports et concevoir des plans.

La répartition du droit des pauvres du casino constitue également un sujet de débats au sein du conseil. Le **22 mars 1883**, le maire donne lecture de la correspondance qu'il a échangée avec le maire de La-Tour-de-Salvagny et avec le préfet.

La commune de La Tour prétend que la commune de Charbonnières n'a aucun droit sur la somme de 1 500 francs qui est attribuée aux pauvres sur la perception des entrées au casino. Le conseil de Charbonnières, sans méconnaître les droits que peut avoir la commune de La Tour de Salvagny, considère que le casino porte le nom de Charbonnières et non celui de La Tour, qu'il est dû aux Eaux minérales de Charbonnières, que toutes les personnes s'y rendant sont obligées de passer à l'entrée qui se trouve sur Charbonnières, que le droit d'entrée des Eaux et du casino même est perçu sur Charbonnières, que diverses annexes sont sur le même territoire, que la commune est obligée de supporter les frais d'entretien des chemins et de les tenir dans un état constant de propreté, que les pauvres de Charbonnières sont aussi nécessiteux que ceux de La Tour et qu'il est équitable de partager entre deux communes, ce qui est le produit de deux communes. Il prie le conseil de préfecture de juger ces différends et de faire participer la commune de Charbonnières dans la somme de 1 500 francs qui est allouée aux pauvres sur le droit d'entrée du casino, pour une somme qu'il lui laisse la liberté de fixer bien seulement pour l'année 1882, sans que le conseil prétende s'engager pour les années suivantes.

Les legs sont évidemment acceptés avec empressement, dès lors qu'ils ne sont pas conditionnés à des exigences à long terme. **En mai 1883, le conseil, respectant les volontés de Jean Claude Bonnepart, décide que la somme de 1 000 francs sera affectée à l'achat d'une cloche en remplacement de celle qui est fêlée. Simultanément, la commune accorde une surface de 6 m² pour la construction du clocher provisoire, dans l'emplacement situé au sud du chœur de l'église et attenant au dit chœur.**





Face à certaines exigences administratives, Denis Delorme n'hésite pas à réagir. Ainsi le **17 juin 1883**, il expose que d'après les propositions de MM les agents-voyers, **la commune aurait à voter annuellement une somme de 655 francs pour leur entretien. Le conseil reconnaît qu'il est d'une utilité incontestable d'avoir des chemins dans un bon état de viabilité, mais vu le peu de ressources dont dispose la commune et vu les sommes déjà inscrites, tant sur les budgets primitifs qu'additionnels, il se voit dans l'impossibilité absolue de s'imposer de nouveaux sacrifices.**

Le 11 novembre 1883, le maire donne connaissance d'un acte d'acquisition de terrain qu'il a faite à **Mme Bonnet Eulalie**, supérieure de la **Congrégation de l'Enfant Jésus**, pour le chemin vicinal ordinaire du **Ligny** (actuel chemin Louise Beckensteiner) et invite le conseil à se prononcer sur cet achat. Le conseil, à l'unanimité, approuve l'acquisition.

La dernière décision approuvée par Denis Delorme, en qualité de maire, est relative au tarif du fossoyeur pour les exhumations. Le **23 mars 1884**, ce tarif est fixé à 25 francs.

À la suite de l'élection municipale des **4 et 11 mai 1884**, un nouveau conseil municipal est constitué. Denis Delorme ne faisant pas fait acte de candidature, Antoine Girard est élu maire avec 11 voix sur 12 votants, un bulletin blanc ayant été déposé dans l'urne. Pour le poste d'adjoint, deux candidats se présentent. Pierre Delorme, sans lien de parenté avec Denis, obtient 6 voix et Rambert Chevroton, 5 voix.

Lors du renouvellement suivant, le **20 mai 1888**, Pierre Delorme n'est pas réélu conseiller municipal. Rambert Chevroton est par contre choisi pour devenir adjoint. Mais il décède moins d'un an plus tard.

Le mandat de Denis Delorme n'a duré que deux ans mais sa rigueur de pensée, sa vision à long terme et son engagement ont marqué l'histoire de Charbonnières avant que la commune prenne le nom de Charbonnières-les-Bains en 1897. Jusqu'au 20 mai 1900, il continue de s'impliquer dans les activités du conseil municipal.

Robert Roux

AU NOM DES ILLUSTRÉS CHARBONNOIS

Sur la proposition de notre association (Voir Gazette N° 38 avril-juin 2020), le Conseil municipal a approuvé le 16 décembre 2021 le principe d'explicitier les patronymes sur les plaques de rues de la commune. Cette démarche a été motivée par la volonté de rendre hommage à ces personnages locaux en informant les Charbonnois et les visiteurs.

Il en fut ainsi pour le Dr Antoine Girard, Elie Charbonnier, Benoit Bennier, Alexis Brevet, Louis Momet...



Un seul patronyme n'a pas bénéficié de cette disposition : Denis Delorme. La raison en est que notre association n'a pas trouvé dans les archives municipales la délibération précisant lequel des différents Denis Delorme, qui ont exercé des fonctions électives, méritait l'honneur de voir son nom porté à la postérité ! Selon la tradition de l'époque, les aînés portaient le même prénom que leur géniteur. Souvent, un deuxième prénom était attribué, or ce ne fut pas le cas pour eux. Cette famille était propriétaire de la maison à l'angle chemin Louise Beckensteiner - avenue Denis Delorme, en face de la maison paroissiale récemment transformée en copropriété.

Nous avons tout de même attendu l'analyse exhaustive, effectuée récemment par Robert Roux, de tous les conseils municipaux de l'époque de ces élus pour confirmer notre recherche infructueuse. Aussi, proposons-nous, pour être en cohérence avec les autres patronymes, que les plaques de l'avenue Denis Delorme soient rédigées de la façon suivante, en évitant de mentionner les fonctions de conseiller municipal pour ne pas charger la plaque :



Michel Calard



Un siècle de soins capillaires par la famille Morand

Charbonnières-les-Bains

50 ans de commerce pour M. et Mme Morand



Dans quelques mois le quartier du Méridien va tourner une page de son histoire. En effet, M. et Mme Morand qui tiennent le café et salon de coiffure depuis 1938, vont bientôt prendre une retraite bien méritée après presque un demi-siècle au service de la clientèle, en ayant vécu l'évolution de ce quartier où, dans les années 30, se cotoyaient une dizaine de boutiques.

Aujourd'hui, ils restent les derniers commerçants, et sans doute les plus anciens de la commune, à maintenir contre vents et marées ce qui fait le charme et l'animation d'un quartier.

M. et Mme Morand, âgés respectivement de 73 et 75 ans, se souviennent avec nostalgie de leur terrasse ombragée, sacrifiée lors de l'élargissement de la nationale 7, accueillant les voyageurs du tramway à une époque où l'on prenait le temps de vivre et où les automobiles encore rares roulaient à une allure de sépateur en vacances, sur la route de Paris, alors pavée et bordée de platanes.

Dans le salon de coiffure, égayé par le chants des canaris et dans le bistrot attendant où son épouse, derrière le zinc du bar, sert toujours avec le sourire petits rouges et apéritifs, on peut encore revivre une ambiance rétro, typique des années 30, dès qu'on a refermé la porte sur le bruit de la circulation tenace et lancinante des bolides d'aujourd'hui.

Le décor n'a pas changé, hormis le dessus des tables en formica à la mode des années 60, le mobilier est tel que l'on pouvait le voir à cette époque.

Une ambiance qu'on pourra vivre jusqu'en automne, date à laquelle les rideaux seront peut-être tirés et fermés définitivement si aucun acquéreur ne se présente. Les jeux de boules désertés, le café vide et le salon de coiffure où les canaris auront cessé leurs gazouillis feront alors partie de la petite histoire de la commune, dont les mémoires se souviendront avec nostalgie.

Combien de têtes ont-elles été coiffées par M. Morand ? Lui-même ne peut le dire. Il peut être fier d'avoir coupé les cheveux à quatre générations de Charbonnois depuis 1938 où il succéda à son père et à son grand-père avant lui. Un bail pour ce couple dont la générosité et l'amabilité n'a d'égale que la gentillesse avec le bon accueil de la clientèle qui est pour eux la qualité primordiale de ce métier. Attaché à la tradition lyonnaise, M. Morand est un de nos plus fidèles lecteurs avec un abonnement ininterrompu depuis 1937. Il est également un des plus anciens sociétaires de la boule de Charbonnières et il organise, chaque année, depuis 28 ans, un concours qui porte son nom et qui a lieu en août. Avec leur départ, le quartier du Méridien ne sera plus vraiment ce qu'il était. Leur boutique était en effet un lieu où les voisins ou les clients plus lointains mais fidèles, aimaient se retrouver pour discuter une partie de boules sous les feuillages ou pour taper le carton entre amis dans la salle du bistrot.

Alphonse Morand, coiffeur à Charbonnières y habite depuis 1935, mais étant né tout à côté, à Tassin, et ayant exercé son art exclusivement dans notre localité, il peut être considéré comme un enfant du pays, d'autant plus qu'il y connaît beaucoup de monde. Son métier, il ne l'a pas appris par hasard, c'était une œuvre de famille. Il faut reculer de trois générations pour en trouver les racines. Ce cas exceptionnel et la personnalité d'Alphonse Morand nous ont incités à connaître son histoire.

← Article du PROGRÈS du 23 juillet 1987

Henri Paturel : Alphonse Morand, vous n'êtes pas natif de Charbonnières mais vous êtes originaire d'une commune toute proche ?

Alphonse Morand : Je suis né à Tassin où mon père travaillait. Lui-même était né à Francheville où mon grand-père s'était installé en 1881, après avoir travaillé à Bourg et à Lyon. Ma grand-mère paternelle était originaire d'Épinouze, près de Romans. Elle était cuisinière et femme de chambre. J'ignore comment mes grands-parents paternels se sont rencontrés. Mon grand-père était Bressan. Il était né à Cras-sur-Reyssouze, dans le canton de Montrevel, où son père semble avoir toujours vécu.

Que savez-vous de votre arrière-grand-père ?

Je ne sais que peu de chose sur lui, mis à part qu'il était sabotier, qu'il rasait le samedi et le dimanche, qu'il sonnait les cloches lors d'un baptême, d'un mariage ou d'un enterrement et qu'il avait quelques moutons.

Votre arrière-grand-père paraissait être un personnage. C'est lui qui a introduit le métier dans la famille. Comment les choses se sont-elles déroulées ensuite ?

Mon grand-père a fait son apprentissage à Montrevel. Après, il a dû être embauché à Bourg, puis il est venu à Lyon où il a travaillé comme salonnier¹. Il s'est installé ensuite à Francheville. Mon grand-père avait fait un grand pas en avant : de barbier, comme son père, il est devenu coiffeur et coiffeur-posticheur. Il a exercé à Francheville. Par la suite, il s'est installé à la Demi-Lune au 107 avenue Victor Hugo.



107 avenue Victor Hugo aujourd'hui

1 - Employé d'un salon de coiffure pour hommes (CNRTL).



C'est avec lui que mon père a appris le métier.

À cette époque, l'avenue Victor Hugo allait du Pont d'Alaï au Pont d'Écully. Par la suite, en 1944, la partie située au sud de l'horloge a été rebaptisée avenue Charles de Gaulle. Les coiffeurs avaient alors davantage d'activité. Mon grand-père a eu jusqu'à deux apprentis.

En 1904, lorsque mon père a été en âge de se marier, mon grand-père lui a cédé son salon de coiffure et a installé son deuxième fils comme coiffeur aux Trois Renards. Deux ans plus tard, en 1906, mon grand-père a ouvert un salon à Charbonnières, 115 route de Paris. L'anneau fixé dans le mur était utilisé par les jardiniers pour attacher leurs chevaux. De nombreux jardiniers exerçaient à proximité. Les grandes propriétés disposaient de jardins soigneusement entretenus.



Toute ma famille travaillait dans le métier, y compris les femmes. Ma mère rasait, ma grand-mère rasait, ma tante rasait. En plus du salon de coiffure, dans la même échoppe, mon oncle avait ouvert un bureau de tabac. Il existe toujours aux Trois Renards.

Mon père a aussi tenu boutique à l'Étoile d'Alaï en exerçant, en même temps, l'activité de marchand de journaux. Il venait parfois voir mon grand-père à Charbonnières. Après le décès de celui-ci, mon père s'est installé à Charbonnières, mais au 121 route de Paris. Malheureusement, il n'y est resté que peu de temps. Il est décédé à 51 ans.

En revenant du service militaire, en 1935, je me suis installé ici au 117. Cent quatre années de métier (1881-1985), six fonds de commerce, un nombre d'heures de travail considérable puisque le grand-père, la grand-mère, le père, la mère, l'oncle, la tante et le fils ont œuvré. Que de barbes, de chevelures, de moustaches et de postiches sont passés entre les mains des Morand !



Comment s'exerçaient tous ces travaux ?

Peu d'hommes se rasaient eux-mêmes. Certains allaient chez le coiffeur une fois par semaine, les plus fortunés, deux fois. Le coiffeur se faisait souvent aider par sa femme. C'était le cas dans ma famille. Les femmes avaient généralement la main douce.

Pour ôter le feu du rasoir, après rasage et moyennant un supplément, le coiffeur appliquait la serviette chaude. Parmi les clients qui venaient se faire raser, figuraient des abonnés. Dans un meuble, avec des tiroirs numérotés, étaient entreposés le rasoir, la serviette, le bol, le blaireau et le savon. Ces instruments et produits, qui ne servaient qu'à l'abonné, étaient rangés dans le tiroir loué. Certains abonnés y ajoutaient des produits pour les cheveux : eau de Cologne et lotion sulfureuse pour empêcher la chute des cheveux. Le prix du rasage, qui tenait compte du rasage lui-même et de la location ou de l'amortissement du matériel, reposait sur un arrangement entre le client et le coiffeur. Aucun livre de comptes n'était tenu.

Dans les années 1925-1930, des marchands de vin à Vaise, dénommés Le Tessier, constituaient de gros clients. Ils étaient fortunés et possédaient une écurie de course. Mais tout le monde ne se faisait pas raser. Beaucoup portaient la barbe à cette époque. Ils ne venaient pas se faire raser, mais se faire tailler la barbe : la barbe en pointe, la barbe en carré et aussi le bouc. Il y avait la demi-barbe, la grande barbe. Et puis, il y avait les moustaches. C'était un grand art pour les tailler, les friser, les



domestiquer, suivant leurs formes et leur dimensions. Pour mettre les longues moustaches en forme, il fallait employer un tulle qui les entourait. Pour les maintenir la nuit, les extrémités étaient attachées à un lien qui faisait le tour du cou.

Les cosmétiques existaient en plusieurs nuances suivant la teinte des moustaches : brun, blond ou roux. C'était une gloire et un honneur d'avoir de belles moustaches. Celles de mon oncle étaient belles mais il ne pouvait pas lutter avec mon père.

Les femmes aimaient cela ?

Oui, énormément, cela faisait mâle et viril. Pour les cheveux, la mode a beaucoup évolué après la guerre de 1914-1918. La coupe avec la raie au milieu avait été celle des soldats. Celle à l'anglaise, en dégradé, est devenue la plus classique. Une coupe s'appelait à l'embusqué², avec cheveux assez longs et plaqués vers l'arrière. Il y avait l'américaine, avec cheveux très courts, qui faisait simili brosse. Et puis la boule à zéro.



Les cheveux en brosse représentaient une distinction. Cette coupe se voyait chez les professeurs, les officiers et les directeurs. Elle était le banc d'essai pour les garçons coiffeurs. Un patron avait toujours dans sa clientèle quelques-uns de ces dignitaires, et pour tester un nouvel employé, il lui confiait ce client pour voir s'il était à la hauteur. Il fallait qu'il n'y ait ni trou, ni bosse. Ce devait être un marbre². Cette coupe est apparue après la guerre de 1914 et s'est maintenue jusqu'après 1940.

Vous avez parlé tout à l'heure de postiches. C'était ce qu'on appelle familièrement des perruques. Comment cela se passait-il ?

Ah les postiches ! C'est ce qui amenait de l'eau au moulin. Il s'agissait de clientèle plus argentée.

Mais, qui portait des perruques ?

Les femmes âgées, des femmes de soyeux, des bourgeoises aisées, comme on disait, qui perdaient leurs cheveux. Il fallait leur composer une nouvelle chevelure.

Votre grand père avait un salon pour cela ?

Non, il travaillait à ces postiches dans l'arrière-boutique, la nuit parfois. Les clientes restaient chez elles. Il fallait s'y rendre pour prendre les mesures et les essayer. C'était la femme du posticheur qui allait au domicile. Ma mère se déplaçait pour prendre les mesures ou procéder aux essais.

Mon père avait plusieurs têtes de mannequins montées sur socle. Il choisissait celle qui correspondait aux mesures. Pour la fabrication, il prenait un tulle sur lequel, avec une aiguille munie d'un crochet, il nouait cheveu par cheveu. Le métier de posticheur était bien payé. Peu de personnes exerçaient cette activité.

Votre père avait-il beaucoup de clientes ?

Oh oui ! Ma mère faisait beaucoup de tournées pour se rendre à domicile. Elle aussi frisait et coiffait des clientes. Elle avait des circuits de plus de 10 km. Dans la plupart des cas, elle allait par les chemins à pied, ses postiches, ses fers à friser et autres instruments sous le bras. Quelquefois, je l'accompagnais. Chez la cliente, je l'attendais bien sagement dans mon coin. Quelques gâteries m'étaient souvent données.

La clientèle était très étendue. Mon père a même travaillé pour le Théâtre des Célestins et pour le Grand Théâtre, lors de la représentation de pièces d'époque.

Toutes les perruques se faisaient en cheveux naturels.

Où se procurait-on ces cheveux ?

Il y avait les cheveux chinois, les moins chers. Par ailleurs, surtout dans la campagne, des femmes en vendaient à un prix élevé. Les femmes portaient toutes des chignons à l'époque. Leurs cheveux étaient très longs. Ils descendaient jusqu'aux reins lorsque le chignon était défait. Les plus chers étaient les cheveux blancs. Il n'y avait pas de teinture à l'époque.

Comment ces femmes vendaient-elles leurs cheveux ? Se rendaient-elles chez le posticheur ?



2 - Par référence à une pièce en fonte présentant une face rigoureusement plane et utilisée pour les travaux d'ajustage.

3 - Durant la guerre de 1914-1918 les aviateurs français auraient mis à la mode une façon de se peigner en arrière, qu'on nommait « la coiffure à l'embusqué », parce qu'elle consistait à envoyer les cheveux « loin du front ». Jeu de mots avec le terme péjoratif attribué aux militaires qui occupaient un poste non exposé, loin du front de guerre.



Oui ! Elles savaient qui achetait des cheveux.

Et ça se vendait à quelle unité ? Au poids ?

Oui, au poids, avec une petite balance !

En venant à Charbonnières, votre père a-t-il continué à faire des postiches ?

Non, parce que le métier a disparu vers 1926, lorsque les femmes ont commencé à se faire couper les cheveux.

En trois générations de coiffeurs, vous avez dû voir et connaître un bon nombre de clients ?

Oui, bien sûr ! Il me reste encore quelques clients de Tassin. Et à Charbonnières, par exemple, j'ai toujours Monsieur Bruyère, ancien jardinier de Monsieur Perrier, qui s'est fait coiffer par mon grand-père, par mon père et par moi-même.

Merci Monsieur Morand de nous avoir fait revivre, je dirais presque, une page d'histoire.

Propos recueillis par Henri Paturel, extrait du fonds Kaszowski, retranscrit par Françoise Cozette.



Maison Chipier transformée en Comptoir-coiffeur. De 1938 à 1987, il est tenu par M. et Mme Morand à la suite de son grand-père, puis de son père, soit 3 générations.

Le bâtiment comportait deux parties : un côté café qui faisait également arrêt des car Guérin, un autre côté coiffeur. Les coupes de cheveux étaient accompagnées de joyeux sifflets car il y avait une immense volière avec des serins et des canaris devant la baie vitrée. Il ne fallait pas être pressé car M. Morand était particulièrement bavard. Il sortait facilement sur le trottoir pour discuter pendant que le client du salon de coiffure attendait dans son fauteuil ! Les époux Morand ont pris leur retraite en 1987, soit 50 ans d'activité ! Ils racontaient au journal qu'autrefois une dizaine de commerces existait dans leur secteur, tous disparus aujourd'hui. A l'occasion de l'élargissement de la Route de Paris, ils ont dû sacrifier leur terrasse ombragée (voir article du Progrès du 23 juillet 1987).

Le bâtiment est devenu Restaurant « Le Charbonnières » tenu par M. Gleizal, puis fut vendu par le Tribunal de Commerce pour être transformé en studios.



Les photographies des soldats convalescents dans les ambulances sont assez courantes car elles constituaient un souvenir et un gage de bonne santé destiné aux familles de ceux qui allaient retourner sur le front.

L'ambulance occupait le château de la Ferrière - propriété Audras, d'où son nom (voir Gazette N°33 page 3).

Nous possédons plusieurs photographies de groupes de soldats prises au même endroit, dont certaines sous forme de carte postale.

Celle-ci a la particularité de montrer le personnel du château (peut-être les jardiniers, la cuisinière et la bonne) au milieu des soldats et les travaux de vannerie effectués par ceux assis en première ligne, probablement pour passer le temps.

On aperçoit un petit tabouret dont on peut se demander s'il était là simplement pour s'appuyer ou parce que les soldats s'adonnaient également à la tapisserie ?

Au centre, debout, les bras croisés, coiffé d'un canotier, on reconnaît le maître de maison, Régis Audras qui a fait l'objet d'un article dans notre précédente gazette.

On remarquera surtout l'air soucieux de la plupart d'entre eux, cherchant malgré tout à faire bonne figure, mais qui semblent déjà ne se faire guère d'illusion pour l'avenir.

Plus tôt, en 1909, la saison battait son plein à Charbonnières-les-Bains et le casino proposait aux familles l'entrée permanente au parc pour la somme de 10 Francs, soit environ 45 euros.

La carte que nous venons d'acquérir n'indique pas si cette somme donnait un droit d'entrée à toute la famille ou si chaque membre devait en posséder une ce qui, dans ce cas aurait, bien entendu, augmenté sérieusement la dépense.

Cette même année, le casino offrait ce buvard publicitaire élaboré à partir de l'affiche créée pour la saison. Il est bien spécifié de le conserver pour ne pas perdre les précieuses informations qu'il contient !





- **Jeudi 17 octobre 2024 : Visite du Conseil Départemental** à l'invitation du Président Christophe Guilloteau : salle des délibérations du Conseil, salon d'Honneur. **Remise des Palmes de la Fondation du Bénévolat** à trois de nos membres. Rendez-vous rue de Bonnel à 14h45 précises, devant le poste de garde.
- **Vendredi 22 Novembre de 17h à 20h : Portes Ouvertes** et dégustation de Beaujolais Nouveau, Espace Marie-Claude Reverchon.



Charbonnières
Vendredi 29 novembre 2024

1814 - L'invasion du Beaujolais et la chute de Lyon
Conférence de Ronald ZINS
Président de l'Académie Napoléon
Maison des Associations
18h - Libre participation



- **Samedi 24 novembre** de 10h à 17h : **Salon de l'Histoire et du Patrimoine**. Une occasion de rencontrer l'ensemble des associations historiques de l'ouest lyonnais et d'acquiescer leurs publications. Salle du Voulat, 29 route de la Saigne 69510 MESSIMY (entrée libre).
- **Vendredi 29 novembre : 1814-2024 : La Bataille de Limonest**, il y a 210 ans. **Conférence par Ronald Zins**, historien des deux Empires (à 18h Maison des Associations - Libre participation).

Janvier 1814, la campagne de France commence. Tandis que Napoléon combat les Coalisés en Champagne, le maréchal Augereau repousse une première armée autrichienne qui menace Lyon. Mais quelques semaines plus tard, les envahisseurs reviennent à l'assaut de Lyon qu'ils envahissent finalement le 21 mars 1814 au prix de sanglants combats.

- **Samedi 18 janvier 2025 : Assemblée générale** - Maison des Associations - 10h.
- À l'étude : visite des Archives départementales à l'automne.



Librairie
Les cultures papier

Un commerce culturel généraliste et familial, offrant un large choix de livres, papeterie, jeux/loisirs créatifs et presse.

Commandez tous vos livres préférés, partagez et échangez avec nous vos envies de lecture : sourires et convivialité vous attendent.

Ouverture du **lundi au samedi**, sans interruption de 9h à 19h (le lundi jusqu'à 13h).

Librairie
Les cultures papier
102, route de Paris, 69260 Charbonnières-les-Bains
04 78 19 52 90
librairie.charbonnieres@gmail.com

Accès direct via la route de Paris
Parking gratuit réservé à la clientèle.

Bienvenue à notre nouvel adhérent



NÉCROLOGIE



En août, nous avons eu la tristesse d'apprendre la disparition de notre adhérent **Jean Claude Peupier** qui a été parmi les premiers compagnons de route de notre association. Il est resté fidèle à nous jusqu'au bout. Il nous aidait particulièrement dans l'organisation de nos expositions et les réceptions. Sa mauvaise santé depuis plusieurs années ne lui permettait plus de participer à nos activités.

Anne Reverchon nous a quittés le 5 septembre. Elle était l'épouse de Pierre, notre ancien trésorier. Le couple était particulièrement attaché à notre association et participait à toutes nos manifestations.

Nous présentons nos condoléances à leur famille.



charbonnieres.histoire@gmail.com

Michel CALARD : 07 81 05 72 91
Françoise COZETTE : 06 52 67 55 15
Monique COMMARMOND : 06 71 70 82 57
Jean DARNAND : 06 32.49.62.38
Permanences les lundis de 10 h 30 à 12 h et vendredis de 10 h à 12 h - Square les Érables.

f Charbonnières Hier à Aujourd'hui
www.charbonnieres-histoire.fr

Soutenez nos actions en adhérent.

Cotisation au 1^{er} janvier : Individuelle 20 €, Couple 25 €, 1 € pour les moins de 25 ans, Bienfaiteurs et Commerçants à partir de 50 € (avec reçu), **Abonnement Gazette seule 10 € + 4 € si envoi postal.**

Crédits photos pour cette gazette :

Michel Calard, Pierre Paday, CHA-GRH-Fonds Philippe Kaszowski, Ronald Zins, Robert Roux, Léo Thinière, Mairie de Charbonnières-les-Bains et famille Reverchon-Fouchère

Comité de rédaction :

Michel Calard, Marie-Hélène Cornillon, Gilbert Cros, Raymond Jalonnin, Robert Roux, Vincent Plantevin, Léo Thinière.



Charbonnières-les-Bains d'Hier à Aujourd'hui - Groupe de Recherches Historiques - Square les Érables - 69260 Charbonnières-les-Bains
Association loi 1901 créée en 2001 - Directeur de la publication: M. Calard - N° ISSN: 2255-5700 - Prix: 1.50 €

